

[Text]

The Chairman: In fairness, I doubt we can ask Mr. Levine to indicate what the Prime Minister thinks about this piece of legislation.

Mr. Lewis: He could present an amendment.

The Chairman: Mr. Levine may want to take a run at it, but I find it a little bit much.

Mr. Levine: I do not want to get involved in the discussion. I would simply say on no occasion has the Prime Minister ever represented labour in a dispute. He has always represented management, and I think this explains it.

Mr. Lewis: This would not necessarily preclude understanding the union's position, would it?

Mr. Keeper: Perhaps if the Prime Minister took a direct hand in this, it might even result in some better legislation.

Ms Copps: The Schefferville solution.

Mr. Keeper: Buy them all off and close them down.

The Chairman: Mr. Keeper, thank you. Mr. Levine, do you want to say something?

Mr. Levine: If I may, I would like to leave two items with the committee. I know the issue of the right to strike is one which has bothered members of the committee a lot, and it is a very much misunderstood concept in Canadian society. We have a pamphlet actually written by Mr. Finn on this, which we would like to distribute.

Secondly, I would like to bring to your attention a very recent article in *The Financial Times*, written by a lawyer by the name of Ross Dunsmore, who works for Hicks Morley, a legal firm in Toronto. Hicks Morley probably does more management-side labour relations than anybody in Canada, a labour firm we consider to be very anti-labour. This article deals with the introduction of a new concept in Ontario which already applies under federal labour law, first agreement arbitration. This article very sharply criticizes the initiatives of the Ontario provincial government for introducing this, and highlights the fact that arbitration does not solve any problems. He makes an interesting point as well: he likes to see the free play of the marketplace take place in industrial relations. I must say I am a bit amused, looking at the introduction of this bill by government which lays a great deal of stress on the marketplace, to see a bill which is highly regulatory and restrictive. When it comes to collective bargaining, the labour movement also believes in the free flow of the market, which is why we think the right to strike would be a useful introduction into this legislation to make the collective bargaining more meaningful.

The Chairman: Mr. Levine, thank you very much. I am going to make two brief comments myself. I do not mean to be arbitrary, but from this side there were two comments made about firings. I have been involved with this situation probably longer than anyone, and I do not know of a firing from Hill staff. Someone may prove me wrong, but I do not know of any. There was a great deal of realignment. There was some

[Translation]

Le président: En toute justice, je ne crois pas que nous puissions demander à M. Levine de nous dire ce que le Premier ministre pense de ce projet de loi.

M. Lewis: Il pourrait présenter un amendement.

Le président: M. Levine se sent peut-être disposé à répondre à cette question, mais je trouve qu'elle va un peu loin.

M. Levine: Je ne veux pas m'engager dans cette discussion. Je me contenterai de dire que le Premier ministre n'a jamais agi pour le compte des syndiqués dans un différend. Il a toujours négocié pour le compte de l'administration et j'estime que cette précision suffit.

M. Lewis: Cela ne l'empêcherait pas nécessairement de comprendre la position du syndicat, n'est-ce pas?

M. Keeper: Si le Premier ministre participait directement aux délibérations, nous pourrions peut-être obtenir un meilleur projet de loi.

Mme Copps: La solution de Schefferville.

M. Keeper: Tout acheter et tout fermer.

Le président: Merci, monsieur Keeper. Monsieur Levine, voulez-vous ajouter quelque chose?

M. Levine: Si vous me le permettez, j'aimerais demander au Comité de réfléchir sur deux points. Je sais que la question du droit de grève agace les membres du Comité et c'est une notion très mal comprise dans la société canadienne. Nous aimerais distribuer une brochure rédigée par M. Finn et qui porte sur cette question.

Deuxièmement, j'aimerais porter à votre attention un article paru récemment dans le *Financial Times* et rédigé par l'avocat Ross Dunsmore qui travaille pour le cabinet d'avocats Hicks Morley de Toronto. Ce cabinet d'avocats, qui adopte à notre avis la position dure à l'égard des syndicats, s'occupe plus que tout autre au Canada de relations de travail pour le compte des employeurs. Cet article traite de l'introduction en Ontario d'un nouveau concept, qui s'applique d'ailleurs déjà en vertu de la loi fédérale en matière de relations de travail, à savoir l'arbitrage d'une première convention collective. Cet article critique très sévèrement le gouvernement provincial de l'Ontario pour avoir introduit ce concept et souligne que l'arbitrage ne règle rien. Il soulève par ailleurs un autre point très intéressant: il préconise le libre jeu du marché dans le cas des relations industrielles. J'avoue que cela m'amuse un peu de constater à quel point ce projet de loi présenté par le gouvernement insiste sur le jeu du marché alors qu'il comporte des règlements très restrictifs. Le mouvement syndical lui aussi croit au libre jeu du marché dans le contexte de la négociation collective et c'est pourquoi nous croyons que l'inclusion du droit de grève dans ce projet de loi améliorerait sensiblement le processus de la négociation collective.

Le président: Merci, monsieur Levine. J'aimerais faire deux courts commentaires. Je ne veux pas paraître arbitraire, mais j'ai noté deux commentaires au sujet du licenciement. Je suis probablement arrivé sur la Colline il y a plus longtemps que quiconque et je ne connais pas de cas d'employés licenciés. On pourra me corriger, mais, à ma connaissance, personne n'a jamais été renvoyé. Il y a eu énormément de remaniements. Il